

Victime d'un ACP avec trauma crânien

Par **Jcthevnin**, le 22/11/2014 à 20:36

Bonsoir,

J'ai été victime d'un grave accident de la voie publique en 1997. J'étais piéton et une voiture M'a renversé. Bilan : 14 m de glissade et 3 semaines de coma. Malheureusement je me bats depuis Contre un expert véreux paye par l'assurance de la partie adverse. Ai eu plusieurs avocats, tous incompetents et très naïfs. voici ou j'en suis : a la dernière expertise, mon avocate qui n'avait pas préparé l'expertise avec moi m'a demande de lui payer ses frais de déplacement à POITIERS et de payer de ma poche un expert ORL à POITIERS. L'expert représentant la partie adverse l'a bien vu et en a profité pour influencer l'ORL sur tout, sauf sur sa spécialité : les séquelles importantes après mon accident à l'oreille gauche. Depuis, ce que n'a pu cacher l'expert verreux, j'ai été opéré d'un cholestheatome post-traumatique : un chirurgien ORL de TOURS à du me sectionner le marteau et l'enclume de l'oreille gauche. L'ORL s'etant concentre sur cette grave opération, il a demande à l'escroc, bien connu à TOURS pour entuber les victimes son expertise. Ce dernier en a donc profité, malgré la présence de mon avocate unes naïve, pour lui donner sa propre version , donc tous les éléments en faveur de l'assurance de la'écraseur qui, lui, n'a jamais été condamné.

Aujourd'hui je suis sans emploi, titulaire de l'allocation adulte handicapé, et mon avocate (à cause de laquelle j'ai perdu la dernière expertise, à POITIERS, bien que j'ai du lui avancer les frais) attend la réponse du palais de justice pour obtenir l'aide juridictionnelle. Si la réponse arrive après le 28 novembre prochain (ce qui risque d'arriver étant les retards dus aux grèves des avocats et différents salariés des palais de justice) elle ne pourra plus contester cette expertise bidon et je partirai donc, par manque de ressources financières, sur une expertise tronquée. Connaissez-vous un(e) seul(e) avocat(e) en FRANCE qui pourrait m'aider en m'indiquant comment faire, avec mes faibles ressources, pour demander une nouvelle expertise ? Et ce bien entendu, avant le 28 novembre prochain, ce qui éviterait de faire un cadeau à l'assurance de l'ecraseur ...

Merci me répondre par mail ou au 06 42 10 75 67.

Cordialement,

JC THEVENIN

Par **Oguste32**, le 07/07/2020 à 09:56

Bonjour M. THEVENIN,

Comme vous, j'étais victime d'un accident sur la voie publique qui m'a profondément marqué. Je souffre d'un traumatisme crânien, heureusement, cela va beaucoup mieux aujourd'hui. Au départ, j'ai eu beaucoup du mal à obtenir une bonne indemnisation parce que l'auteur de cet accident a pris la fuite. J'ai eu la chance d'être accompagné par un bon avocat qui a sollicité l'intervention des fonds de garantie.

J'espère que votre problème a pu être résolu, mais pour les personnes qui souffrent d'un traumatisme crânien comme moi ou qui ont subi des dommages consécutifs à certains accidents, et qui souhaitent avoir la plus juste indemnisation, ceci pourra les aider : <https://jmp-avocat-indemnisation.fr/indemnisation-victime-traumatismes-craniens-traumas-craniens-lesions-cerebrales-paralysie.html> C'est le site de mon avocat spécialiste de l'indemnisation du préjudice corporel.

Par **carolinedenambride**, le **07/07/2020** à **16:04**

Bonjour,

Vous dites que vous vous battez contre un expert payé par la partie adverse.

J'en déduis qu'il n'a pas été désigné par le Tribunal mais qu'il s'agit d'une expertise amiable.

Aussi, à mon sens, il conviendrait de solliciter une expertise judiciaire qui mettrait un terme à ce conflit amiable.

Cordialement,

Me Caroline DENAMBRIDE

Avocate au Barreau de LYON